



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Forem soutient le secteur du commerce et de la distribution

Le Forem a rencontré les représentants du secteur du commerce et de la distribution (Comeos, UCM, FGTB, CSC, CGSLB) afin de soutenir la reprise et les besoins de main-d'œuvre des entreprises du secteur à la sortie de la crise du Covid-19. Afin de veiller à la mise en place des mesures décidées, un comité stratégique va être créé et se réunira prochainement.

Le secteur du commerce et de la distribution a été impacté par la crise du Covid-19. Les mesures de confinement avaient fortement ralenti les activités de ces entreprises, voire les avaient temporairement arrêtées. Le commerce de gros et de détail comptabilise plus de 17.000 entreprises et plus de 117.000 travailleurs salariés.

Selon « l'Economic Risk Management Group » (ERMG), les pertes de revenus pour le secteur du commerce et de la distribution sont estimées à -34 % en avril. La situation tend à s'améliorer depuis lors : -28% en mai, -20% en juin et -13% en août. Le chômage temporaire pour ce secteur suit également la même tendance. Au mois d'avril, au plus fort de la crise, le secteur enregistrait 31.000 chômeurs temporaires alors qu'aujourd'hui ce chiffre a été divisé par six.

Si la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité économique ont été fatales pour certaines entreprises, d'autres ont vu une augmentation importante de leur activité (par exemple les entreprises actives dans l'alimentation). Afin de les aider très tôt dans la crise, les conseillers entreprises du Forem ont contacté 573 sociétés du secteur afin de satisfaire rapidement leurs besoins de main-d'œuvre. Plus de 64% des 262 profils recherchés sont aujourd'hui satisfaits grâce au dynamisme de ces conseillers.

Soutenir la reprise du secteur

Durant le premier semestre de l'année 2020, le Forem a diffusé 11.221 offres d'emploi pour ce secteur malgré la crise du Covid-19. Aujourd'hui comme demain, le secteur du commerce et de la distribution aura besoin de nouveaux talents et devra faire face à l'évolution de ses métiers (dans l'e-commerce par exemple) et au besoin de nouvelles compétences.

Suite à cette réunion avec le secteur, les participants ont décidé de créer un comité stratégique. Celui-ci veillera à la mise en place concrète des mesures à prendre, notamment en matière de promotion des opportunités d'emploi dans le secteur, d'informations envers les entreprises, d'appui au recrutement et à la formation (notamment en alternance) et de gestion des éventuelles restructurations.